19.2026

ARRÊTÉ MUNICIPAL

portant règlementation de la circulation

Le Maire de la Commune de WITTERSHEIM,
VU le Code de la Route, et notamment ses articles R.44 et R. 225,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2542-2, L 2213-1, L 2213-2 et L 2541-1,
VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Régions, des départements et des Communes, notamment l'article 25,
VU la demande de la société Strasbourg Electricité Réseaux 69 134 DARDILLY, en date du 23 octobre 2026, en vue de la réalisation de travaux d'ordre électrique au poste électrique nécessitant de mettre un groupe électrogène (camion poids lourd) en stationnement sur le trottoir avec empiètement sur la chaussée,

CONSIDERANT : la nature des travaux à réaliser,
CONSIDERANT : qu'il est nécessaire de sécuriser la circulation rue Principale pour garantir la sécurité et la libre circulation des usagers,

ARRETE

Article 1er : La circulation rue Principale à la hauteur du numéro 11, sera perturbée le **mardi 03 novembre 2026.**

Article 2 : Le stationnement sera interdit et qualifié de gênant au droit du chantier.

Article 3 : l'intervention s'effectuera avec un ou des véhicule(s) de plus de 7.5 tonnes.

Article 4 : La vitesse maximale de tous les véhicules est de 30 km/h à la hauteur de la zone de chantier.

Article 5 : le dépassement des véhicules autres que les deux roues est interdit.

Article 6 : La signalisation de position au droit du chantier sera mise en place par l'entreprise Strasbourg Electricité Réseaux SA.

Article 7 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et les contrevenants seront poursuivis conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 8 : Le Secrétaire Général de Mairie, est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :
- Brigade de Gendarmerie de Haguenau.
- CEA – Mme CLAVEL
- CAH service voirie – M DREOSTO
- SIS 67
- Société Strasbourg Electricité Réseaux

Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie de Wittersheim.

Fait à Wittersheim, le 26 octobre 2026.
Jean-Marc STEINMETZ
Maire

MAIRIE DE WITTERSHEIM
BAS-RHIN